



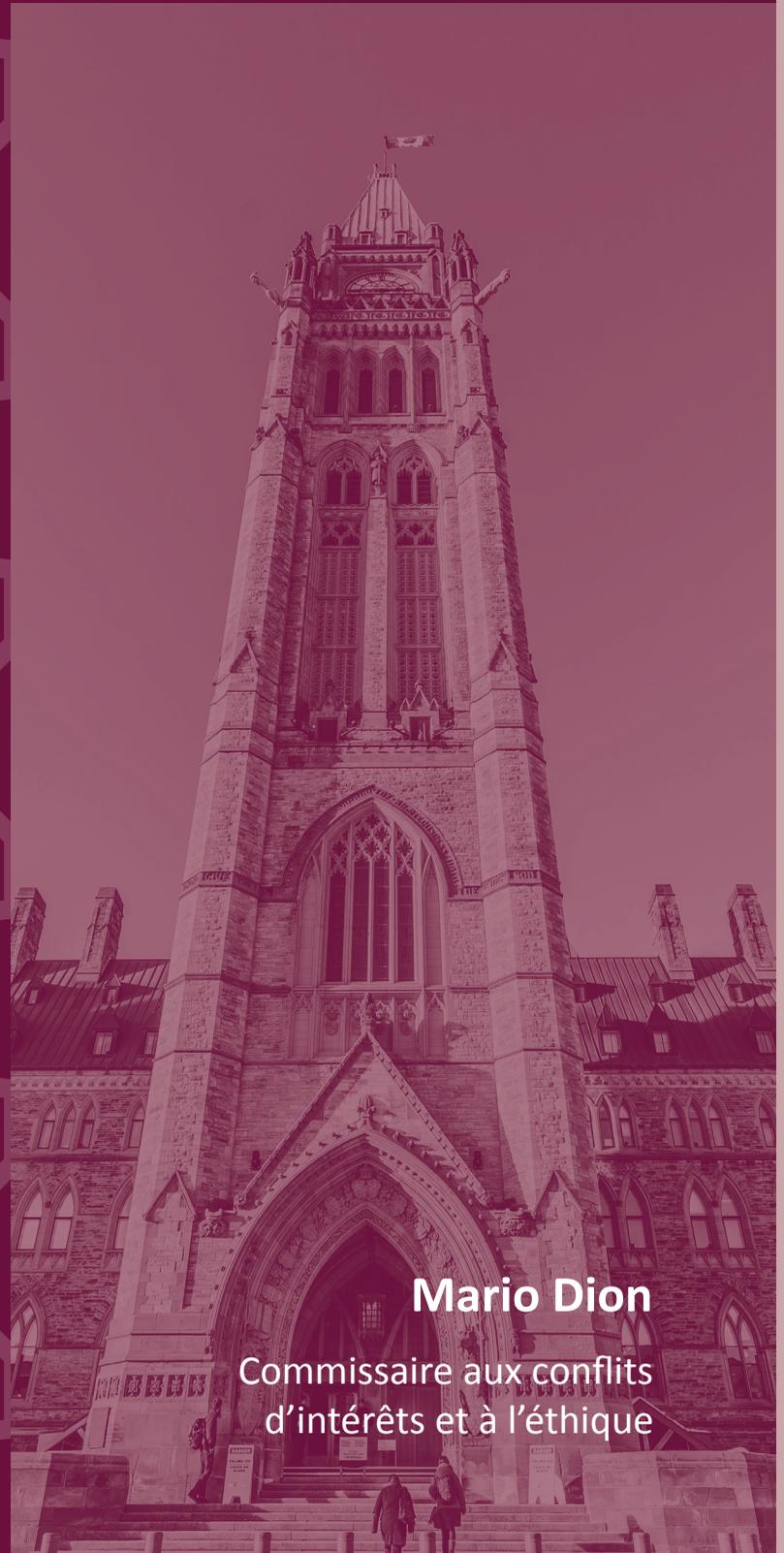
Commissariat aux
conflits d'intérêts et
à l'éthique

Office of the
Conflict of Interest and
Ethics Commissioner

États financiers

2017
2018

31 mars 2018



Mario Dion

Commissaire aux conflits
d'intérêts et à l'éthique

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants au Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat	4
État de la variation de la dette nette du Commissariat	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le « Commissariat »). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans les rapports annuels du commissaire concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2018 a été menée conformément avec la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor et les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du Commissariat en matière de rapports financiers.



Mario Dion
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa, Canada
Le 3 août 2018



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique** au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ottawa, Canada
3 août 2018

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

État de la situation financière

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	776 161	561 756
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	218 281	247 259
Avantages sociaux futurs (notes 5(b) et 5(c))	364 600	367 740
Total des passifs	<u>1 359 042</u>	<u>1 176 755</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	549 753	379 558
Débiteurs et avances (note 6)	226 408	182 198
Total des actifs financiers	<u>776 161</u>	<u>561 756</u>
Dette nette du Commissariat	<u>582 881</u>	614 999
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	514	1 029
Immobilisations corporelles (note 7)	465 902	239 794
Total des actifs non financiers	<u>466 416</u>	240 823
Situation financière nette du Commissariat	<u>116 465</u>	<u>374 176</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Mario Dion
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa, Canada
Le 3 août 2018



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2018 Résultats prévus</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Charges			
Application de la Loi et du Code	5 809 507	4 918 557	4 878 356
Services internes	<u>1 929 045</u>	<u>2 447 729</u>	<u>2 487 878</u>
Total des charges	<u>7 738 552</u>	<u>7 366 286</u>	<u>7 366 234</u>
Revenus			
Application de la Loi et du Code	-	2 000	1 500
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	<u>-</u>	<u>(2 000)</u>	<u>(1 500)</u>
Total des revenus	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et des transferts	<u>7 738 552</u>	<u>7 366 286</u>	<u>7 366 234</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		6 305 622	6 021 993
Variations des montants à recevoir du Trésor		170 195	184 355
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		<u>1 148 180</u>	<u>1 137 908</u>
Total du financement du gouvernement et les transferts		<u>7 623 997</u>	<u>7 344 256</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(257 711)	21 978
Situation financière nette du Commissariat – début de l'exercice		<u>374 176</u>	<u>352 198</u>
Situation financière nette du Commissariat – fin de l'exercice		<u><u>116 465</u></u>	<u><u>374 176</u></u>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette du Commissariat

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(257 711)	21 978
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	315 782	90 514
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(89 674)	(123 481)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	226 108	(32 967)
Variation due aux charges payées d'avance	(515)	1,029
Diminution nette de la dette nette du Commissariat	(32 118)	(9 960)
Dette nette du Commissariat – début de l'exercice	614 999	624 959
Dette nette du Commissariat – fin de l'exercice	<u>582 881</u>	<u>614 999</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 366 286	7 366 234
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(89 674)	(123 481)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	<u>(1 148 180)</u>	<u>(1 137 908)</u>
	6 128 432	6 104 845
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	44 210	(12 198)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(515)	1,029
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(214 405)	(172 157)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	28 978	(16 761)
Augmentation des avantages sociaux futurs	3 140	26 721
	<u>5 989 840</u>	<u>5 931 479</u>
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement		
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>315 782</u>	<u>90 514</u>
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>315 782</u>	<u>90 514</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>6 305 622</u></u>	<u><u>6 021 993</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Ces états financiers présentent l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le « Commissariat »).

Le Commissariat a commencé ses opérations le 9 juillet 2007 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Il remplace le Commissariat à l'éthique et s'est vu accordé un mandat élargi.

Le Commissariat a pour objectif d'accroître la confiance du public envers le gouvernement et les institutions parlementaires, et de montrer aux Canadiens que les personnes nommées ou élues à des postes officiels sont tenues de respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels. Le rôle du Commissariat est d'administrer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la « Loi ») et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le « Code »). Le commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la Loi et du Code respectivement. Il a également pour mandat de fournir des avis confidentiels au premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. Le commissaire mène des études ou des enquêtes lorsqu'il y a un motif de croire qu'il y a eu contravention à la Loi ou au Code. Le Commissariat reçoit et garde en dossier des rapports confidentiels sur des actifs, des passifs et des activités et maintient des registres publics de l'information fournie dans les déclarations publiques.

Les affaires du Commissariat se définissent sous deux activités :

Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* :
Ceci englobe toutes les activités du Commissariat décrites ci-dessus.

Services internes : Cette activité soutient les affaires du Commissariat par l'entremise de services et de ressources en gestion interne.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Autorisations parlementaires* – Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le Budget principal des dépenses du Commissariat et ont été rajustés dans le but d'y inclure l'amortissement des immobilisations corporelles, les charges d'installations ainsi que les charges liées aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui ne sont pas inclus dans le Budget principal. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ni dans l'État de la variation de la dette nette du Commissariat puisque les montants n'ont pas été établis pour ces éléments budgétaires.

(b) *Encaisse nette fournie par le gouvernement* – Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) *Montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus* – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Commissariat. Bien que l'on s'attende à ce que le Commissaire maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du Commissariat.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents et les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé selon les informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ du Commissariat dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	10 ans
Autre matériel	10 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Logiciel informatique	3 ans
Améliorations locatives	reste de la durée du bail

(j) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) *Adoption de nouvelles normes comptables* – Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables qui s'appliquent aux exercices financiers commençant le 1^{er} avril 2017 ou après cette date. Par conséquent, le Commissariat a adopté une politique comptable pour les Opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de déclarer les opérations entre des entités du secteur public qui composent le périmètre comptable d'un gouvernement du point de vue du fournisseur et du bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun impact au niveau des états financiers du Commissariat. Le Commissariat a également adopté les nouvelles normes comptables suivantes : Informations relatives aux apparentés (SP 2200), Actifs éventuels (SP 3320) et Droits contractuels (SP 3380). Ces nouvelles normes comptables ne touchent que les informations données dans les notes. L'adoption de SP 2200, SP 3320 et SP 3380 n'a pas eu d'incidence notable sur les informations fournies dans les états financiers du Commissariat.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) *Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés*

	2018	2017
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 366 286	7 366 234
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(89 674)	(123 481)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 148 180)	(1 137 908)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	28 978	(16 761)
Diminution des avantages sociaux futurs	3 140	26 721
Remboursement de charges des exercices antérieurs	81 315	9 791
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 124 421)	(1 241 638)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	315 782	90 514
Prêts émis pour le compte du gouvernement	81 289	16 763
Augmentation (diminution) de charges payées d'avance	(515)	1 029
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	396 556	108 306
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	6 638 421	6 232 902

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement	6 178 280	6 178 280
Montants législatifs	665 257	638 245
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	<u>(205 116)</u>	<u>(583 623)</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>6 638 421</u>	<u>6 232 902</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Créditeurs – autres ministères et organismes du gouvernement	242 528	47 954
Créditeurs – parties externes	86 978	54 444
Total des crédoiteurs	329 506	102 398
Charges à payer	446 655	459 358
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>776 161</u>	<u>561 756</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite :

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2017-2018, les charges s'élèvent à 453 040 \$ (444 665 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ :

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	68 740	92 461
Charge pour l'exercice	26 394	(4 963)
Prestations versées pendant l'exercice	(25 534)	(18 758)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	<u>69 600</u>	<u>68 740</u>

Suite aux changements apportés aux conditions d'emploi de tous les employés du Commissariat, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(c) *Congés de maladie:*

Le Commissariat alloue à ses employés admissibles un jour et un quart de congés de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absences rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	299 000	302 000
Charge pour l'exercice		
Coût actuel du service	38 000	38 000
Coûts des intérêts	5 000	4 000
Gain actuariel	(11 000)	(10 000)
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(36 000)</u>	<u>(35 000)</u>
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	<u>295 000</u>	<u>299 000</u>

À la fin de l'exercice 2017-2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Taux d'actualisation	2,10%	1,70%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale:		
2017	-	2,0%
2018 et années suivantes	2,0%	2,0%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	<u>14,3 années</u>	<u>14,3 années</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	130 513	160 187
Débiteurs – fournisseurs externes	-	4 748
Avances aux employés	95 895	17 263
Débiteurs et avances nets	<u>226 408</u>	<u>182 198</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiations	Transferts d'actifs en développement	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiations	Solde de clôture	2018	2017
Matériel et outillage	13 501	18 368	-	-	31 869	13 210	290	-	13 500	18 369	291
Autre matériel	587 800	31 216	-	-	619 016	541 940	26 989	-	568 929	50 087	45 860
Matériel informatique	223 096	-	-	-	223 096	163 324	7 524	-	170 848	52 248	59 772
Logiciels informatiques	602 001	-	-	-	602 001	547 130	54 871	-	602 001	-	54 871
Améliorations locatives	120 523	-	-	-	120 523	120 523	-	-	120 523	-	-
Actifs en développement	79 000	266 198	-	-	345 198	-	-	-	-	345 198	79 000
Total	1 625 921	315 782	-	-	1 941 703	1 386 127	89 674	-	1 475 801	465 902	239 794

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'élève à 89 674 \$ (2017 - 123 481 \$).

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le Commissariat a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information et à la sécurité, avec la Bibliothèque du Parlement concernant la prestation de services relatifs aux finances et avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant la prestation de services relatifs à la rémunération. En outre, au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous dans la section (a).

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Installations	747 756	747 756
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	400 424	390 152
Total	<u>1 148 180</u>	<u>1 137 908</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada («SPAC») ainsi que les services reliés à la maintenance, aux cartes d'identité, au transport et au courrier offerts par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel pour la transition a été versé aux employés et sera recouvré des employés à leur départ de la fonction publique. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Commissariat. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Commissariat. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par SPAC, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

(c) Autres transactions entre apparentées :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	130 513	160 187
Créditeurs - autres ministères et organismes du gouvernement	242 528	47 954
Charges - autres ministères et organismes du gouvernement	1 600 290	1 728 206

Les charges inscrites à la section 8(c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 8(a).

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Commissariat. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	2018				2017
					(en dollars)
	Résultats prévus	Application de la Loi et du Code	Services internes	Total	Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux	5 330 091	4 141 577	1 542 246	5 683 823	5 409 691
Services professionnels et spécialisés	1 296 160	68 695	527 045	595 740	864 057
Installations	747 000	532 776	214 980	747 756	747 756
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	90 000	63 893	25 781	89 674	123 481
Location	114 500	23 152	37 810	60 962	58 932
Réparations et entretien	6 800	1 288	4 812	6 100	1 636
Fournitures et approvisionnement	87 900	65 589	66 558	132 147	99 862
Communications, voyages et réinstallations	59 100	21 587	26 837	48 424	42 275
Information	7 000	-	1 660	1 660	18 544
Charges totales	7 738 551	4 918 557	2 447 729	7 366 286	7 366 234
Revenus					
Pénalités administratives	-	2 000	-	2 000	1 500
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(2 000)	-	(2 000)	(1 500)
Revenus totaux	-	-	-	-	-
Coût net des activités poursuivies	7 738 551	4 918 557	2 447 729	7 366 286	7 366 234

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique 2017-2018

Avant-propos

La direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le « Commissariat ») est responsable d'assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF »).

La direction a décidé d'entreprendre une évaluation annuelle de son système de CIRF, d'établir un plan d'action pour effectuer les ajustements nécessaires et joindre à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont dûment autorisées;
- les dossiers financiers sont tenus à jour correctement;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques clés et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement du système en vue de l'améliorer continuellement.

1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Commissariat pour l'exercice 2017-2018.

Ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par le Commissariat pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par le Commissariat en date du 31 mars 2018, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôles propre au Commissariat. Le Commissariat est à sa sixième publication de cette annexe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du Commissariat en consultant le [Rapport annuel ayant trait à la Loi sur les conflits d'intérêts](#) et le [Rapport annuel ayant trait au Code régissant les conflits d'intérêts des députés](#) du commissaire.

Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2017-2018. On pourra se reporter aux états financiers audités du Commissariat ainsi qu'aux notes complémentaires aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 7 366 286 \$, dont 77 % en salaires;
- Revenus totaux de 2 000 \$ (pénalités) gagnés pour le compte du gouvernement;
- Total des actifs (financiers et non-financiers) et du passif : 1 242 577 \$ et 1 359 042 \$ respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 37 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 57 % du passif total; et
- Le Commissariat dispose de quelques systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

1.2 États financiers audités

Les états financiers du Commissariat sont audités depuis 2010-2011 et ont toujours été certifiés sans réserve, y compris ceux de 2017-2018.

1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

Le Commissariat fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers :

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au Commissariat les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions;
- En vertu d'un protocole d'entente, la Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers et fournit des services de contrôle de la sécurité.

1.4 Changements comptables au cours de l'exercice 2017-2018

Le Commissariat a revu son approche pour l'évaluation, la comptabilisation et la divulgation des prestations de congé de maladie aux employés. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, une évaluation complète actuarielle a été utilisée pour mesurer les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont prévus être utilisés dans les années futures. En 2017-2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services.

2. Environnement de contrôle du Commissariat facilitant le CIRF

Le Commissariat reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. Le Commissariat a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation. Les composantes clés des contrôles d'environnement du Commissariat visent à assurer une gouvernance solide et une gestion des risques efficace au niveau de l'organisme, de même que la maintenance d'autres contrôles d'environnement pour fournir aux employés un soutien efficace, en provoquant une prise de conscience et en fournissant des connaissances, des compétences et des outils appropriés.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les comités et postes clés du Commissariat indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Commissaire – À titre d'agent comptable, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, il préside le Comité de la haute direction.

Dirigeante principale des finances (DPF) – La DPF du Commissariat relève directement du commissaire et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

Directeurs – Les directeurs du Commissariat chargés d'administrer les programmes doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

Comité de la haute direction (CHD) – Le CHD révise, fournit des recommandations au commissaire et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par le Commissariat

L'environnement de contrôle du Commissariat prévoit une série de mesures qui visent à aider les employés en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que par le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code de valeurs et normes de conduite. Les employés doivent prendre connaissance du contenu du code et signer un formulaire d'acceptation au moment de leur nomination, puis annuellement lors de leurs évaluations de rendement;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Sessions d'information visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation de politiques et de lignes directrices à l'environnement de contrôle du Commissariat;
- Validité de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers; et
- Documentation des principaux processus opérationnels du Commissariat, des risques clés et contrôles correspondants qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF du Commissariat

3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a audité les états financiers du Commissariat pour l'année financière 2017-2018. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF en vue d'appuyer son amélioration continue.

Le Commissariat a entrepris en 2011-2012 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont dûment autorisées;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus correctement;
- les actifs sont protégés; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, le Commissariat doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer le suivi et l'amélioration continus.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives requises sont apportées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Cette évaluation porte sur tous les contrôles du Commissariat, incluant ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le *suivi continu* signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

3.2 Méthode d'évaluation du Commissariat

Au Commissariat, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

En 2011-2012, un exercice de planification et d'établissement de paramètres a été défini en vue d'identifier les processus et sous-processus opérationnels clés. Cet exercice a considéré les facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les seuils d'importance relative des comptes aux états financiers et des unités ou processus opérationnels importants ont été fixés. D'autres secteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur les contrôles internes en matière de rapports financiers, comme la vulnérabilité aux pertes attribuables à l'erreur ou à la fraude, la nature des comptes, etc., ont aussi été identifiés. Les assertions contenues dans les états financiers et les catégories de contrôles ont été documentées.

En 2012-2013, le Commissariat a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnel suivants :

- Rémunération;
- Biens et services;
- Planification, budgétisation et prévisions;
- États financiers et comptes publics; et
- Sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2013-2014, le Commissariat a évalué l'efficacité de la conception pour le processus des pénalités. En plus, l'évaluation du fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus suivants a été complétée :

- Rémunération;
- Biens et services;
- Pénalités;
- Planification, budgétisation et prévisions;
- États financiers et comptes publics; et
- Sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2014-2015, Le Commissariat a complété les exercices suivants pour ses contrôles au niveau de l'entité et de ses contrôles généraux en TI et d'application:

- Développement de deux questionnaires dans le but d'identifier et d'évaluer les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles généraux en TI et d'application;
- Identification d'un plan nécessaire afin d'éliminer les écarts ou les problèmes liés à la conception et l'efficacité opérationnelle; et

- Publication des résultats de l'évaluation et établissement de recommandations afin de résoudre les écarts et les problèmes identifiés.

En 2015-2016, le Commissariat a mis à jour plusieurs de ses rapports d'évaluations et de ses procédures au sein des domaines suivants :

- Contrôles au niveau de l'entité;
- Contrôles en matière des TI;
- Test de l'efficacité opérationnelle; et
- Évaluation du programme de suivi.

En 2016-2017, suite au transfert des services de la paie et des services financiers à l'interne, le Commissariat a complété les exercices suivants :

- Mise à jour de nos processus;
- Mise à jour de nos schémas opérationnels; et
- Évaluation et l'atténuation des risques.

En 2017-2018, l'implantation d'un nouveau système financier était en phase de développement pour une entrée en fonction le 1^{er} avril 2018. De ce fait, le Commissariat a complété les exercices suivants :

- Révision de nos processus;
- Conception d'une nouvelle structure de charte de comptes;
- Évaluation des contrôles en matière de TI;
- Planification d'une nouvelle évaluation des contrôles internes.

4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2018

Au cours de l'année financière 2017-2018, le Commissariat a fait l'examen de ses processus, une nouvelle charte de comptes a été développée et les contrôles en matière de TI ont été évalué afin de s'assurer qu'ils allaient réduire les différents risques avec l'arrivée du nouveau système financier.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière significative les contrôles internes en matière de rapports financiers.

Le module financier du nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) bâti par la Chambre des Communes a été complété et est opérationnel et utilisé depuis le 1^{er} avril 2018. Étant donné que ce changement a un impact sur nos processus et schémas opérationnels, nous procéderons à une évaluation complète de nos contrôles internes en 2018-2019.

5. Plan d'action du Commissariat

En s'appuyant sur les progrès à ce jour, le Commissariat a élaboré un plan pluriannuel pour l'évaluation de son système de CIRF. Le Commissariat est sur la bonne voie pour la mise en œuvre d'un processus de suivi continu en 2019-2020. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès accomplis par le Commissariat afin de s'assurer qu'un système efficace de CIRF est en place.

	Terminé	2018-2019	2019-2020
<u>Étendue et planification</u>	✓	✓	✓
Contrôle des processus	Terminé	2018-2019	2019-2020
<u>Documentation et identification des contrôles</u>			
Rémunération		✓	
Biens et services		✓	
Pénalités		✓	
Planification, budgétisation et prévisions		✓	
Préparation des états financiers		✓	
Préparation des comptes publics		✓	
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓	
<u>Test de la conception</u>			
Rémunération		✓	
Biens et services		✓	
Pénalités		✓	
Planification, budgétisation et prévisions		✓	
Préparation des états financiers		✓	
Préparation des comptes publics		✓	
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓	
<u>Test de l'efficacité opérationnelle</u>			
Rémunération		✓	
Biens et services		✓	
Pénalités		✓	
Planification, budgétisation et prévisions		✓	
Préparation des états financiers		✓	
Préparation des comptes publics		✓	
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓	

Contrôles en matière de TI : généraux et au niveau des applications	Terminé	2018-2019	2019-2020
Documentation et identification des contrôles		✓	
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	

Contrôles au niveau de l'entité	Terminé	2018-2019	2019-2020
Documentation et identification des contrôles		✓	
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	
Programme de suivi	Terminé	2018-2019	2019-2020
Suivi continu	✓		✓